

Le Département des Affaires Financières  
Réf. DAF- FB- 2017- 4  
Affaire suivie par François Chambelin  
[francois.chambelin@inserm.fr](mailto:francois.chambelin@inserm.fr)

Paris, le 18 janvier 2017

Objet : dématérialisation des factures

Madame, Monsieur,

L'Inserm, conformément à l'ordonnance du 26 juin 2014, est engagé dans le traitement dématérialisé des factures émises ou reçues par notre établissement, à compter de janvier 2017.

A cette date, les grandes entreprises (plus de 5 000 salariés) et les personnes publiques devront utiliser le Portail Chorus Pro <https://chorus.pro.gouv.fr> pour faire parvenir leurs factures à l'Inserm.

Vous êtes donc potentiellement concernés par les informations qui doivent dorénavant permettre le traitement des factures que vous adressez à l'Inserm.

Vos factures dématérialisées devront comporter, **de façon obligatoire**, les informations suivantes :

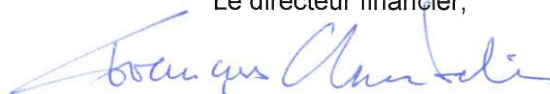
- 1 **Le numéro de SIRET**, identifiant l'Inserm, SIRET : 18003604800015 ;
- 2 **Le code service**, permettant d'identifier la délégation régionale de l'Inserm ou son entité immédiatement inférieure, service chargé du traitement des factures, CODE SERVICE : 6 caractères numériques ou alphabétiques;
- 3 **Le numéro d'engagement**, correspondant au numéro de bon de commande (BON DE COMMANDE : 10 caractères numériques commençant par le millésime).

Les structures logiques des SIRET et du CODE SERVICE sont présentes sur le portail Chorus Pro afin d'assurer un premier acheminement de vos factures vers les utilisateurs concernés. Le numéro de bon de commande reste nécessaire pour l'étape de rapprochement entre la facture et la commande qui, à ce stade, demeure manuelle. Par ailleurs, vos documents porteront en zones non obligatoires les références de marché ou de contrats qui permettent leur rapprochement en l'absence d'un numéro de bon de commande.

Le spécimen de bon de commande Inserm ci-joint signale les informations qui devront être reprises. Nous appelons donc votre attention sur la nécessité de qualifier ces trois informations afin d'assurer le traitement le plus rapide des factures que vous émettez.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre meilleure considération.

Le directeur financier,



François Chambelin